

Pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des personnes des minorités visibles

Entente interministérielle entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Présentation au Forum Emploi-Québec/Ressources externes

4 février 2009

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- ▶ MICC et Emploi-Québec: une collaboration de plusieurs années
- ▶ Entente 2008-2011
 - Portée
 - Objectif
 - Contenu
 - Axes d'intervention et enjeux
- ▶ Mécanismes de mise en œuvre et de suivi

MICC et EQ : une collaboration de plusieurs années

- ▶ Une première entente (mai 2004 à juin 2008)
- ▶ Un bilan positif

Entente 2008–2011 : sa portée

- ▶ Signée en septembre 2008
- ▶ S'inscrit en continuité avec l'entente précédente
- ▶ Couvre les mesures et actions à prendre, qui relèvent des responsabilités du MICC et d'EQ

Entente 2008–2011 : son objectif

- ▶ Se donner les outils et les moyens pour:
 - Optimiser les interventions visant l'intégration en emploi des immigrants
 - Poursuivre l'harmonisation des activités de façon à assurer un continuum et une complémentarité entre les services, les mesures et les programmes d'EQ et du MICC

Entente 2008–2011 : son contenu

4 axes
d'intervention

- 25 mesures et actions à prendre

Mécanisme de
suivi

- Un comité conjoint MICC–EQ

Gestion et
soutien

- Formation, reddition de comptes, évaluation, échange de renseignements

AXE 1

LE RECRUTEMENT ET LA SÉLECTION DES
CANDIDATS À L'IMMIGRATION PERMANENTE ET
TEMPORAIRE ET ARRIMAGE AVEC LES BESOINS EN
MAIN-D'ŒUVRE

AXE 1 : LES MESURES ET LES ACTIONS

- ▶ Actualiser la grille de sélection des travailleurs qualifiés
- ▶ Accélérer le processus de recrutement des travailleurs étrangers temporaires spécialisés
- ▶ Mettre en place un volet international du service Placement en ligne d'Emploi-Québec
- ▶ Renforcer les mécanismes de protection des travailleurs temporaires peu spécialisés
- ▶ Promouvoir la venue d'étudiants étrangers au Québec dans des programmes de formation présentant de bonnes perspectives d'emploi

AXE 2

L'INTÉGRATION EN EMPLOI DES NOUVEAUX
ARRIVANTS ET DES PERSONNES
DES MINORITÉS VISIBLES

AXE 2 : LES MESURES ET LES ACTIONS

- ▶ Poursuivre la démarche d'harmonisation des ententes complémentaires et les travaux d'arrimage
- ▶ Accroître le financement des organismes communautaires afin de mieux soutenir le rôle des partenaires de l'action gouvernementale auprès des nouveaux arrivants. **Financement PANA**
- ▶ Rejoindre plus d'immigrants avec une formation enrichie sur les réalités du milieu du travail **Par le MICC qui interpelle des OBNL en employabilité et des OBNL d'accueil**

AXE 2 : LES MESURES ET ACTIONS (SUITE)

- ▶ Instaurer, dès l'étranger, un accompagnement personnalisé en ligne auprès des personnes sélectionnées
- ▶ Accompagner davantage les nouveaux arrivants dans leurs démarches vers l'emploi
- ▶ Offrir une expérience de travail aux personnes formées à l'étranger souhaitant exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec
- ▶ Réaliser des projets de maillage professionnel dans toutes les régions du Québec
- ▶ Élaborer et offrir des services de francisation à une clientèle plus diversifiée **Par le MICC, à l'occasion par le MESS (infirmières immigrantes) consolidation du français adapté au MT**

AXE 3

SOUTIEN ET SENSIBILISATION DES EMPLOYEURS
POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT,
L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES
NOUVEAUX ARRIVANTS ET DES PERSONNES
APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES

AXE 3 : LES MESURES ET LES ACTIONS

- ▶ Mieux soutenir les employeurs en matière de gestion de la diversité
- ▶ Collaborer à la mise en place du réseau « Leaders diversité »
- ▶ Lancer le Défi Montréal **Elle n'a pas vraiment d'information, nous devons selon elle demander à la CRPMT de MTL** stratégie pour l'intégration en emploi des personnes immigrantes
- ▶ Élaborer une offre de service pour l'accompagnement des employeurs dans la recherche de travailleurs à l'étranger

AXE 3 : LES MESURES ET ACTIONS (SUITE)

- ▶ Inciter les employeurs à embaucher, intégrer et maintenir en emploi la main-d'œuvre immigrante et membre de minorités visibles :
 - Doubler le nombre annuel de participants bénéficiant de PRIIME et rendre ce programme davantage accessible à des entreprises du secteur privé ainsi qu'à des organismes communautaires
 - Permettre à des immigrants occupant déjà un emploi de poursuivre leur apprentissage du français en entreprise
 - Faire connaître le crédit d'impôt **Les employeurs qui font des activités de francisation reçoivent des crédits d'impôt, même chose pour la francisation auprès des employés. Pour plus d'information, aller sur le lien suivant:**
<http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/impot/societes/credits/francisation/>
 - remboursable destiné aux entreprises, pour la francisation des immigrants

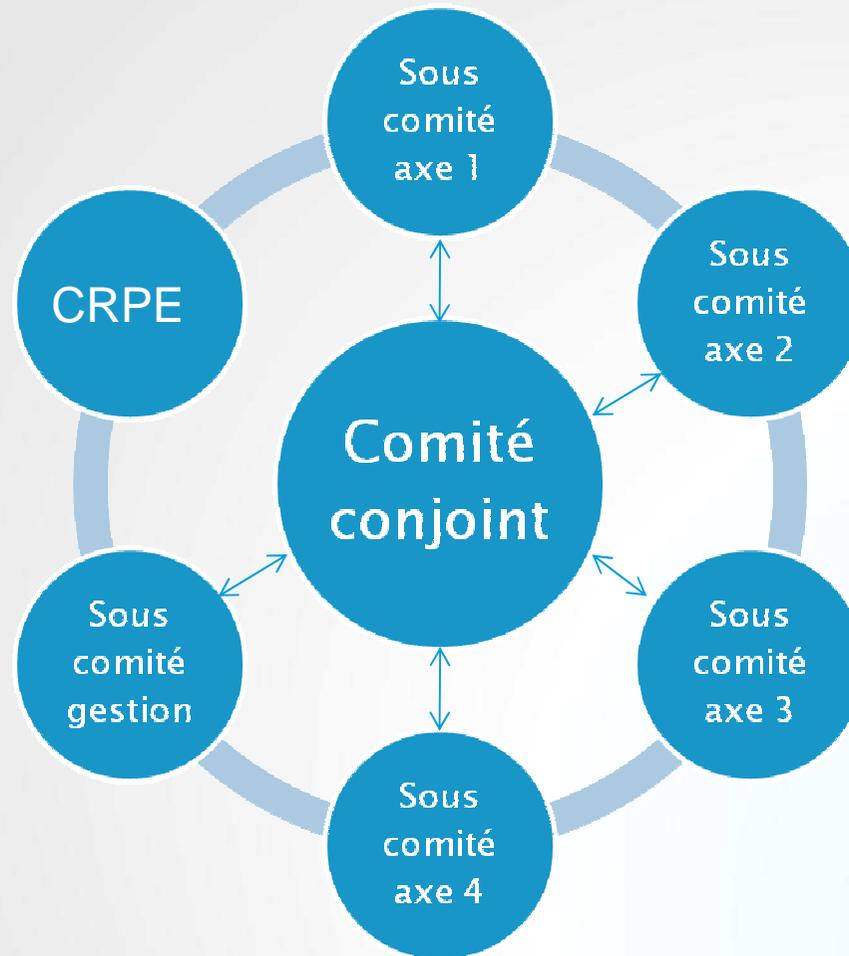


AXE 4
RÉGIONALISATION DE
L'IMMIGRATION

AXE 4 : LES MESURES ET LES ACTIONS

- ▶ Renforcer la prestation régionale de services aux immigrants découlant du Pacte pour l'emploi.
- ▶ Créer la Passerelle pour l'emploi en région
- ▶ Accroître le financement des municipalités et des CRÉ afin de mieux soutenir les actions concertées pour l'établissement des immigrants en région

MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI



Des questions?